

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Karine Fourel, Roland Maniouloux, Pierre Guirronnet, Éric Chalaye, Vincent Delolme, Mathieu Fereyre, Élodie Beraud, Emilien Glandut, Antonino Wernimont, Gilles Jouve, Alexandre Fressenon, Élisabeth Fanget

Absente excusée : Bénédicte Pion (pouvoir à Nathalie Dufaud)

Absente : Charlène Fanget

Secrétaire de séance : Éric Chalaye

Date de la convocation : 12 mars 2024

Le procès-verbal du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) d'Annonay Rhône Agglo – Avis de la commune

Le projet de PLUiH arrêté est soumis pour avis à chaque commune membre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable assorti d'observations concernant les granges situées en zones naturelle ou agricole, les bâtiments patrimoniaux, les orientations d'aménagement et d'orientation ainsi que sur les zonages et le règlement.

Acquisition des parcelles B1858 – B1098 — Greffe de bourg

Dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la commune de Quintenas souhaite développer une greffe de bourg à l'est de l'église et des bâtiments publics. Dans ce projet, elle a été accompagnée par le CAUE de l'Ardèche qui a fixé les principes d'aménagement de cet espace et par Annonay Rhône Agglo qui l'a classé en OAP dans le PLUiH en cours. Pour ce faire, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées B1858 et B1098, dénommées « Le Petit Clos », d'une contenance globale de 7 391 m² pour un montant de 120 000 euros. Unanimité.

Vente du bâtiment dit Salle Vermeille

La commune de Quintenas est propriétaire d'un bâtiment ancien avec jardin, antérieurement à usage de salle de réunions dit Salle Vermeille, cadastré D1115, d'une superficie de 3 ares et 3 centiares, sis au 19 place de l'Église à Quintenas. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre ce bâtiment à Madame Manon Leschiera et Monsieur Quentin Delolme pour un montant de 118 000 euros.

Fonds de Solidarité aux communes – demande de subvention 2024

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite la somme de 49 000 euros au titre du Fonds de Solidarité aux communes pour l'acquisition des parcelles cadastrées B1858 et B1098 sur lesquelles sont prévus la construction de logements intergénérationnels dont des logements seniors adaptés, une halle destinée aux marchés et aux animations en cœur de village et des places de stationnement afin de désengorger la Grande Rue et la place de l'Église.

Budget commune – Approbation du compte administratif 2023

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 et le compte de gestion faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 307 596,29 euros et un déficit d'investissement de 158 990,96 euros.

Budget maison de santé rurale – Approbation du compte administratif 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2023 et le compte de gestion faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 11 516,91 euros et un excédent d'investissement de 74 614,60 euros

Budget commune - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 - Fixation des taux

Au cours des trois dernières années pendant lesquelles le taux des taxes directes locales n'a pas été changé, des augmentations importantes des dépenses liées à l'énergie, à la fourniture des matériaux, à la rémunération du personnel ont affecté le budget communal. Le nombre d'habitants en accroissement constant a nécessité des investissements conséquents. Aussi il apparaît que, pour garantir l'équilibre des finances de la commune, il convient d'appliquer une hausse de 4 % du taux des trois taxes directes locales, ce taux devant être identique. Cette augmentation maintient les taux appliqués à Quintenas dans les plus bas d'Annonay Rhône Agglo et du Val d'Ay et très inférieurs à la moyenne départementale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 suivants : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 35,09 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 51,82 %, Taxe d'habitation (TH) : 6,51 %

Familles Rurales – Convention de gestion 2024 – Activité Vacances et Mercredis

La Convention Territoriale Globale ayant pris le relais du Contrat Enfance Jeunesse en 2022, la convention de gestion concernant l'ALSH "La Clé des Champs" est un document unique pour l'ensemble des activités mises en place et l'ensemble des communes concernées à savoir Ardoix, Quintenas et Roiffieux. Elle détermine les obligations de chacune des parties pour la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs "La Clé des Champs" située sur la commune de Roiffieux pour les activités périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances). La participation de la commune de Quintenas pour l'année 2024 s'élève à 2 648,00 € pour l'activité Vacances et à 4 598,00 € pour l'activité Mercredis soit un total de 7 246,00 €. Le bonus territoire attribué par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année en cours étant évalué à 1 446,22 €, le reste à charge pour la commune serait de 5 799,78 €. Unanimité.

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune. Cette prime est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la commune qui remplissent certaines conditions. Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. En cas de temps partiel ou de travail à temps non complet sur la période de référence, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence.

Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Considérant les besoins d'encadrement des enfants au sein de l'école publique, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la création, à compter du 1^{er} avril 2024, d'un emploi permanent d'agent d'animation dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de vingt-deux heures.

Contrat aidé – Embauche dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service cantine, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un nouvel agent. A l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure une convention pour un contrat « Parcours Emploi Compétences » avec les services du Pôle emploi, contrat aidé par l'Etat à hauteur de 60 % pour une durée d'un an à raison de vingt-quatre heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2024.

Convention d'accueil d'un bénévole pour des travaux ou activités

La commune a reçu, de la part d'un groupe de Quintenassiennes et de Quintenassiens, une offre de collaboration bénévole au service public. Ces personnes possèdent des compétences et de l'expérience dans divers domaines tels que maçonnerie, menuiserie, peinture, décoration, entretien de chemins, activités culturelles ou d'animation. Compte tenu des conditions actuelles d'organisation et de fonctionnement des services de la commune de Quintenas et des moyens en personnel dont elle dispose, la collaboration bénévole de ces personnes serait grandement utile aux services. Le conseil municipal, à l'unanimité, établit une convention qui précise les conditions et les modalités de la collaboration bénévole.

Points divers

Projet de dissolution du budget Maison de Santé Rurale

Depuis la vente du dernier lot appartenant à la commune, il n'y a plus lieu de conserver un budget annexe pour la Maison de Santé. Après consultation de la DGFIP, le budget annexe pourra être clôturé et l'excédent d'investissement transféré au budget principal de la commune. L'emprunt restant à courir sera quant à lui basculé dans le fonctionnement du budget principal en cours d'année.

Fête du Livre Jeunesse

La commune participe à l'événement pour la deuxième année. Un auteur viendra rencontrer les élèves de Quintenas pour présenter son œuvre le jeudi 21 mars. Le Salon du Livre Jeunesse sera ouvert à tous le samedi 23 mars au gymnase du Zodiaque à Annonay. Les élèves de CP de Quintenas bénéficieront d'un bon d'achat de 15 € pour acheter un livre sur le salon ou, pendant la semaine qui suit, dans trois librairies de l'Agglo. Cet incitatif à lire et à découvrir le travail des auteurs qui seront présents sur le salon a été distribué aux deux écoles.

Micro-Folie : semaine du 25 au 29 mars

La Micro-Folie, animée par Carrefour des Arts à Lalouvesc, permet de disposer, pendant une semaine, d'un musée virtuel et d'un spectacle gratuit pour les Quintenassiens. Les enfants des deux écoles bénéficieront d'une visite guidée des musées parisiens et d'un atelier en demi-groupe autour de la thématique choisie par les enseignants.

La Micro-Folie sera installée dans la salle du conseil de la mairie et restera accessible à tous en dehors de la présence des classes primaires. Le spectacle aura lieu à la salle polyvalente le vendredi 29 mars à 20h avec la retransmission d'un ballet de l'Opéra de Paris.

Composteur collectif : inauguration le vendredi 22 mars à 17h30

Sous l'impulsion d'Annonay Rhône Agglo, un composteur collectif a été installé près de la cantine scolaire. Les Quintenassiens qui n'ont pas de composteur chez eux sont invités à l'utiliser le plus souvent possible. Deux référents communaux, après formation, veillent aux bonnes pratiques et sont chargés du suivi. Les Quintenassiens intéressés recevront un bioseau pour le transport des déchets lors de l'inauguration.

Réunion publique autour des eaux pluviales

Annonay Rhône Agglo mène une campagne de sensibilisation à la déconnexion des eaux pluviales dans les habitations pour favoriser l'infiltration à la parcelle. Le thème de l'eau sera à l'honneur pendant tout le mois de mai avec l'exposition H2O à la bibliothèque municipale. La réunion publique initiée par les services de l'Agglo le mardi 14 mai à 18h à la salle polyvalente, avec une animation assurée par la Maison de l'Eau du Pilat, devrait intéresser les Quintenassiens propriétaires de maisons avec terrain : présentation des projets liés à la déconnexion (groupe scolaire, Grande Rue sud) et les travaux déjà réalisés dans le sens des économies d'eau. Des habitants ayant déjà réalisé la déconnexion viendront témoigner et les services de l'Agglo proposeront des rendez-vous sur place chez ceux qui auraient besoin de conseils.

Prochain conseil municipal le 9 avril avec le vote du budget 2024.

Fin de séance : 19h55